



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-18

Séance du 24 mars 2023

Date de convocation : 20/03/2023 L'an 2023, le 24 mars à 16h, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Tours, dûment convoqué par son Président, s'est réuni salle du conseil d'administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 15/17

Administrateurs votants : 16/17

Présents : 15/17

Pouvoirs : 1/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : M. DENIS Mme MOUSSOUNI, Mme QUINTON, Mme BLET, Mme DARIES, M. BRUN, M. PIERRE, Mme CABANNE, M. OREAL, M. GARNAUD, M. MUSSARD, Mme BECARD, Mme MAUDUIT, Mme LEVAVASSEUR, Mme SERRA.

Avait donné pouvoir : M. FLEISCH à Mme MAUDUIT.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY.

Tome 1 - N°23-18 - OBJET : Vote de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2023 du budget de l'Accueil de Jour (ADJ).

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration les prévisions de recettes et de dépenses du budget de l'Accueil de Jour (ADJ) pour l'exercice 2023 en fonctionnement, selon les modalités suivantes :

ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2023 ADJ

	<i>Pour mémoire EPRD 2022</i>	<i>EPRD 2023</i>
CHARGES		
GR1 (Dépenses afférentes à l'exploitation courante)	32 820,00 €	31 900,00 €
GR2 (Dépenses afférentes au personnel)	67 115,00 €	67 100,00 €
GR3 (Dépenses afférentes à la structure)		
Total des charges	99 935,00 €	99 000,00 €
PRODUITS		
GR1 (Produits de la tarification)	99 935,00 €	99 000,00 €
GR2 (Autres produits relatifs à l'exploitation)		
GR3 (Produits financiers et produits non encaissables)		
Total des produits	99 935,00 €	99 000,00 €
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (DAP)	- €	- €
- Reprise sur provisions	- €	- €
- Quote part des subventions et fonds associatifs	- €	- €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	- €	- €
<i>(Taux de CAF en pourcentage des produits)</i>		

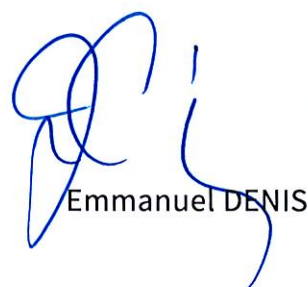
Il n'y a pas de prévision de dépenses ni de recettes en investissement.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver l'état prévisionnel des recettes et des dépenses présenté pour le budget accueil de jour.

Abstention de Mme CABANNE.

Délibération adoptée à la majorité.

Le Maire,
Président du CCAS


 Emmanuel DENIS

